

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 19 juin 2023, à 18h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Madame Roxanne Veilleux, directrice générale par intérim, directrice des affaires juridiques et greffière, assiste également à cette séance.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 16 juin 2023 et dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Acceptation d'offres de services diverses - mandats en gestion des ressources humaines;
3. Acceptation de l'offre de services de la firme d'architecture J. Dagenais architecte + associés pour la réalisation d'études et de plans quant aux possibilités d'aménagement du futur hôtel de ville;
4. Création du poste et embauche d'une conseillère aux ressources humaines;
5. Suspension de l'employé numéro 30-0001;
6. Entente de fin d'emploi de l'employé numéro 10-0009 – autorisation de signature;
- 7. Période de questions;**
- 8. Levée de l'assemblée.**

23-06-181

RÉSOLUTION

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

23-06-182

RÉSOLUTION

**2. ACCEPTATION D'OFFRES DE SERVICES DIVERSES
- MANDATS EN GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ les offres de services ci-dessous :

- l'offre de services de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel, datée du 9 février 2023 et au montant de 4 875,00\$, frais administratifs, frais de déplacement et taxes en sus;
- l'offre de services l'Équipe Humania inc. pour la réalisation d'un plan de collaboration, datée du 10 février 2023 et au montant de 5 000,00\$, frais de déplacement et taxes en sus;

- l'offre de services de la firme Perreault & Associés pour de l'accompagnement personnalisé pour assurer un climat sain au travail, datée du 9 mai 2023 et au montant de 4 250,00\$, frais de déplacement et taxes en sus;

AUTORISE le maire, monsieur Claude Gauthier, ou le directeur général, monsieur Frédéric Martineau, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, les offres de services ci-haut mentionnées;

AUTORISE le paiement de ces dépenses à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adoptée.

23-06-183

RÉSOLUTION

3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME D'ARCHITECTURE J. DAGENAI ARCHITECTE + ASSOCIÉS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PLANS QUANT AUX POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DU FUTUR HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT

que la Ville souhaite évaluer de nouvelles possibilités quant à la relocalisation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT

l'offre de services de la firme J. Dagenais, architecte + associés, datée du 25 mai 2023 et portant le numéro ODS-2023-112, au montant de 1 950,00\$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'offre de services de la firme J. Dagenais architecte + associés, au montant de 1 950,00\$ taxes en sus;

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer l'offre de services, pour et au nom de la Ville de Richelieu, ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 59-110-00-000.

Adoptée.

23-06-184

RÉSOLUTION

4. CRÉATION DU POSTE ET EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT

que la saine gestion des ressources humaines de la Ville est au cœur des préoccupations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 15 juin 2023 de monsieur Frédéric Martineau, directeur général;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

CRÉÉ un poste de conseiller(ère) aux ressources humaines;

AUTORISE l'embauche de madame Julie Grignon-Chabot à titre de conseillère aux ressources humaines, à temps partiel, le tout conformément à la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres*.

Adoptée.

23-06-185

RÉSOLUTION

5. SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 30-0001

CONSIDÉRANT

que les manquements reprochés à l'employé numéro 30-0001 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire appropriée;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

SUSPEND l'employé numéro 30-0001, sans solde, pour une période de deux (2) jours de travail;

LAISSE soin à la direction générale de déterminer les journées précises de suspension, qu'elles soient séquentielles ou consécutives;

AUTORISE la direction générale à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé en question de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employé numéro 30-0001 ne puisse, durant la période de suspension, communiquer avec aucun employé de la Ville et n'avoir accès à aucun bâtiment, local, propriété ou matériel de la Ville, sous peine de sanctions disciplinaires additionnelles.

Adoptée.

23-06-186

RÉSOLUTION

6. ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 10-0009 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Gauthier, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Bruno Gattuso, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente de fin d'emploi de l'employé numéro 10-0009.

Adoptée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-06-187

RÉSOLUTION

8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 18h36.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

NON ADOPTÉ